

LE COURRIER EPINEUILLOIS



LE MOT DE LA MAIRE

Chères Epineuilloises, chers Epineuillois,

Vient de s'écouler une période de forte chaleur. Notre département était en alerte rouge canicule et ce phénomène risque de se reproduire dans les semaines qui viennent. Je vous encourage toutes et tous à respecter les consignes de prévention (s'hydrater, ne pas sortir aux heures les plus chaudes, etc ...). Je vous remercie de prendre des nouvelles de vos voisins, surtout des personnes isolées les plus fragiles et d'appeler la mairie en cas de problème.

Le dérèglement climatique n'est pas une lubie de « bobos écolos ». Prévu par les scientifiques, il provoque des phénomènes météorologiques intenses et extrêmes. Il importe que nous en soyons toutes et tous conscients et chacun à son petit niveau peut encore agir en prenant soin de la nature ! Nous pouvons par exemple changer notre regard sur l'entretien des espaces publics, l'enherbement n'est pas « sale », mais offre gîte et couvert à des nombreuses espèces et avec les arbres, il limite localement la hausse des températures !

Vous trouverez dans ce journal le résumé des actions municipales et les actualités des associations. L'inauguration de la balade patrimoine et de l'abri cyclo en avril puis de la Maison d'Assistantes Maternelles en juin sont des moments forts de la vie municipale. Ils permettent aussi un focus médiatique sur notre village qui nous rend fiers.

Le travail de réflexion engagé sur l'avenir de l'occupation des espaces de la Maison Ecole du Grand Meaulnes est prometteur. Merci à toutes les personnes qui se sont portées volontaires pour être les membres fondateurs du futur Tiers lieu. Merci à l'équipe de Berry Fabrique qui nous accompagne dans cette transition !

L'enquête publique sur le projet éolien de Total Energies a mis notre village en émoi. Le conseil municipal a donné un avis négatif à ce projet estimant que l'impact visuel sur le village serait trop important et a noté un manque de rigueur dans l'étude produite par le pétitionnaire. Le commissaire enquêteur lui aussi a rendu un avis négatif. La décision finale revient au Préfet !

La menace de fermeture d'une classe à l'école du Moulin a plané quelques semaines sur notre tête. Heureusement, 6 nouvelles inscriptions à l'école en petite section à la rentrée permettent de compenser le départ en sixième de 6 CM2. Restons vigilants et mettons tout en œuvre pour maintenir notre école.

Je vous souhaite de bonnes vacances et espèrent vous rencontrer lors des prochaines manifestations ou « bar'ouette » et bien sûr à la fête patronale de septembre où le désormais traditionnel repas citoyen se tiendra.

Bel été à toutes et tous !

Mylène Pierrard

AMÉNAGEMENTS DU BOURG

La nouvelle signalétique touristique a été installée dans le bourg d'Epineuil. Le but est d'aider les visiteurs de passage à se repérer dans le village, et de les inciter à découvrir notre patrimoine, via une "balade patrimoine" qui fait le tour des points remarquables du bourg.



Un aménagement routier a également été fait un niveau du pont qui enjambe la rivière rue Alain-Fournier. Ce pont trop étroit était régulièrement le théâtre d'incidents lors du croisement de véhicules. Son passage à une voie permet d'éviter ces accrochages tout en incitant les voitures à ralentir lors de la traversée de notre village.

INAUGURATION ABRI-CYCLO ET SIGNALÉTIQUE

Le 12 avril, les participants matinaux ont parcouru à pied et à vélo la balade patrimoine dans le bourg guidés par Maryline Touzet. Chacun a pu découvrir les nouveaux panneaux, et tables de lecture et en apprendre plus sur l'histoire et les petits trésors de notre village. Ce fut aussi l'occasion d'exposer la pompe à incendie. Les plus courageux se sont rendus à la Queugne en vélo.



Là l'inauguration officielle de l'abrycyclo et la traditionnelle coupe du ruban ont eu lieu.

Merci à tous les bénévoles des associations qui ont participé à la réussite de cette journée. Nous décernons une mention spéciale à Mme la Sous-préfète, Mme Prouhèze qui est restée déjeuner en toute sympathie avec nous.



PROJET DU PARC ÉOLIEN DU BOIS DE L'ÉPÔT

Maintenant que le projet a été finalisé, le Conseil Municipal a été appelé à se prononcer sur le projet de parc éolien dit "du bois de l'Épôt". Après avoir consulté le dossier final d'étude d'impact, le Conseil Municipal a fait parvenir le 17 avril 2025 l'avis suivant.

Le Conseil Municipal d'Epineuil le Fleuriel reconnaît la nécessité de développer massivement les énergies renouvelables, qu'elles soient photovoltaïque, éolienne ou hydraulique afin de faire face au défi climatique et à nos besoins croissants en énergie. Par ailleurs, nous avons sur la Commune, une centrale photovoltaïque exploitée par Total Energies qui couvre les besoins en énergie électrique des foyers de la Commune. Tout projet de cette ampleur a inévitablement un impact, plus ou moins important, sur les paysages et la vie des habitants. Il appartient au Préfet, armé de l'étude d'impact, de l'étude de dangers et des résultats de l'enquête publique, de trancher ce difficile compromis entre inconvénients spécifiques et bénéfice collectif, en choisissant les projets présentant les impacts les plus réduits. Dans cette optique, il est primordial que ces études soient les plus complètes et sincères possibles.

Le Conseil Municipal a toujours indiqué qu'il rendrait son avis une fois le projet définitif et les études complètes publiées. A la lecture de l'étude d'impact, il apparaît que l'impact visuel sur le Bourg d'Epineuil le Fleuriel est systématiquement sous-estimé, en particulier la co-visibilité avec ses nombreux monuments historiques: l'Église Saint-Martin, la Motte Castrale, Musée-Ecole du Grand Meaulnes et le Château de Cornançais. Les photo-montages (Pm13, Pm18, Pm20) semblent choisis pour cacher plutôt que montrer le degré exact de cette co-visibilité, via un choix de point de prise de vue dissimulant le projet derrière des arbustes au premier plan ou une cheminée stratégiquement placée. Tous les habitants d'Epineuil ont pourtant pu constater, pendant la présence du mât de mesure situé au niveau de la future éolienne E2, la visibilité claire du projet depuis l'ensemble des rues du village. L'impact «modéré» décrit dans le résumé sur le bourg d'Epineuil le Fleuriel semble bien dérisoire comparé à l'impact fort en réalité.

Nous avons attiré l'attention du pétitionnaire sur ce point précis lors de nos commentaires sur le résumé non technique il y a quelques mois. Le seul changement apporté par le pétitionnaire semble avoir été de refaire le photomontage Pm18 afin de mieux dissimuler, derrière une cheminée, la pale visible dans la version originale au-dessus de l'Église.

Par ailleurs, nous avons bien pris note des avis négatifs rendus par la DREAL et l'UDAP et observons la mobilisation contre le projet d'une partie des habitants d'Epineuil-le-Fleuriel.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal, après un vote à bulletins secrets, se prononce par 9 voix et 2 abstentions contre le projet.

Au terme de l'enquête publique, le 26 mai 2025, les commissaires enquêteurs ont repris nos remarques concernant les photomontages, et émis un avis négatif. Ils ont également pointé que le projet ne prenait pas en compte le patrimoine immatériel littéraire dû au roman *Le grand Meaulnes* d'Alain Fournier, l'évolution de la présence de la nidification de la cigogne noire, ou la création récente d'une ZNIEFF à proximité. Il minimise également les risques d'inondation de la zone d'implémentation par la Queugne, alors que la période de remise du dossier laissait tout le temps nécessaire au porteur de projet pour prendre en compte ces éléments.

Nous remercions tous les habitants d'Epineuil qui ont contribué à ce processus, dans le calme et le respect des uns et des autres. Il appartient maintenant au Préfet de prendre la décision finale.



CARTE SCOLAIRE 2025/2026

Le DASEN a informé la commune que les effectifs de l'école sont en baisse et a encouragé la commune à faire des propositions de réorganisation. Les remarques devaient être envoyées avant le 17 janvier 2025. Les effectifs actuels sont de 28 enfants et les prévisions pour la rentrée 2025/2026 sont les mêmes.

Le Conseil Municipal a fait parvenir les remarques suivantes à l'inspecteur académique:

1. Une dynamique positive des effectifs

Depuis la rentrée de septembre 2024, les effectifs ont augmenté, passant de 26 élèves à 28 actuellement, et ils seront de 29 dès février 2025. Pour la rentrée 2025-2026, les prévisions font état d'au moins 28 élèves, auxquels pourraient s'ajouter 2 ou 3 enfants en toute petite section de maternelle. Cette stabilité est renforcée par une prévision de 6 inscriptions en petite section, compensant parfaitement le départ des 6 élèves de CM2.

2. Un nouvel équipement structurant

La communauté de communes Berry Grand Sud a récemment investi dans un local destiné à accueillir une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), qui ouvrira le 20 janvier 2025 à proximité immédiate de l'école. Ce mode de garde semi-collectif répond aux besoins des familles et contribuera, par effet de proximité, à maintenir et stabiliser les effectifs scolaires dans les années à venir.

3. Une organisation scolaire particulière et essentielle

L'école d'Epineuil-le-Fleuriel suit le calendrier scolaire de la région Auvergne, en cohérence avec le collège de Vallon-en-Sully, où sont scolarisés nos collégiens. Ce système garantit une organisation familiale harmonieuse, permettant aux frères et sœurs de bénéficier des mêmes périodes de vacances. Remettre en cause cette spécificité aurait des conséquences négatives pour les familles et pourrait entraîner un exode vers les écoles de Vallon-en-Sully (4 km) ou Meaulne (7 km), affaiblissant davantage notre école.

4. Un cadre éducatif et périscolaire de qualité

L'école se distingue par son ambiance familiale et l'entraide entre élèves. Le conseil municipal accorde de façon systématique son soutien bienveillant et financier aux projets pédagogiques et sorties scolaires.

Le périscolaire est exemplaire : une cantine avec produits locaux et bio (respect de la loi Egalim) et sociale (programme « Ma cantine à 1 € »), ainsi qu'une garderie périscolaire dont les horaires fluctuent en fonction des besoins des familles. Un investissement de 20 000 € est prévu en 2025 pour mettre aux normes la cuisine de la cantine.

5. Une ouverture et une inclusion exemplaires

L'école accueille des enfants issus de la communauté des gens du voyage dans un climat apaisé. Ces enfants, malgré des difficultés scolaires pour certains, sont parfaitement intégrés, et les relations avec les familles sont sereines. Une famille avec 3 enfants ayant fréquenté l'école durant les années scolaires 2023 et 2024 pourrait revenir en 2025.

6. L'école : la vie au village

L'école est un acteur central de la vie communale, attirant et fidélisant les familles. Sa fermeture ou sa réduction porterait atteinte à l'attractivité et à la vitalité de notre village, compromettant son développement futur. Actuellement, est lancé sur notre commune un projet de développement territorial autour de la Maison Ecole du Grand Meaulnes et l'école communale prend entièrement sa place dans cette réflexion. Par ailleurs, le recensement réalisé en janvier 2024 fait apparaître une augmentation du nombre d'habitants sur notre commune et de jeunes couples viennent s'y installer.

Suite à ce retour, le DASEN a confirmé qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe pour la rentrée scolaire prochaine. Nous devons rester vigilants.

ACTUALITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 16 décembre 2024

Excusés: M. FAXEL, Mme DELBECQUE

Adhésion au GIP RECIA

M. SEVERIN Bertrand fait part de sa réunion du 25 novembre organisée par le GIP RECIA à Culan et informe des services intéressants auxquelles la commune pourrait accéder en adhérant à ce groupement. D'ailleurs la commune a déjà souscrit pour l'école à l'Espace de Travail Numérique primOT. Les services concernant la cybersécurité et les relations citoyens sont intéressants et seront étudiés durant le premier trimestre afin de prévoir au budget 2025 ces dépenses.

Le Conseil Municipal approuve donc l'adhésion de la commune au Groupement d'Intérêt Public RECIA et la cotisation annuelle de 50€ et désigne M. SEVERIN Bertrand en qualité de représentant titulaire et Mme PIERRARD Mylène en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPOS) Eau Potable 2023

Le service public d'eau potable dessert 9005 abonnés pour un volume facturé de 1 014 388 m³. Le prix pour une facture de 120m³ s'élève à 375,98€ soit 3,13€ le m³.

RPOS Assainissement 2023

Le service couvrant la majorité du bourg d'Epineuil dessert 242 habitants. Le prix moyen est de 1,02 €/m³ pour une consommation moyenne de 120 m³ en 2023.

Le réseau de collecte et les ouvrages et équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions nationales. Les tests des rejets dans le milieu naturel sont satisfaisants.

Toutes les données sont consultables sur le site internet de SISPEA qui est l'observatoire nationale des services d'eau et assainissement au lien suivant: <https://www.services.eaufrance.fr/collectivite/141437/2023>

Actualisation des tarifs de la redevance assainissement collectif 2025

Suite à la réforme des agences de l'eau concernant l'eau et l'assainissement, le Conseil Municipal fixe les tarifs du service assainissement suivants:

- 30€ HT par an d'abonnement (part collectivité)
- 0,90€ HT / m³ d'eau consommé
- 0,084€ HT / m³ de redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif

Création Budget annexe assainissement collectif

La Commune assure en régie les travaux et l'entretien du réseau d'assainissement collectif mais a recours à des prestations de service auprès de Véolia pour les contrôles du bon raccordement des eaux usées privées vers le réseau d'assainissement collectif et à la Saur pour le recouvrement de la redevance assainissement collectif.

Afin d'assurer plus de transparence dans la gestion financière du service assainissement collectif et faciliter un éventuel transfert de compétence vers la communauté de communes au 01/01/2026, madame la Maire propose au Conseil Municipal de créer un budget annexe propre au service d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal par 8 voix Pour et 1 Abstention décide d'instaurer un budget (M49) assainissement collectif au 1er janvier 2025, décide de transférer toutes les dépenses et recettes concernant l'assainissement collectif du Budget communal au Budget annexe d'assainissement collectif ainsi que l'actif et le passif s'y référant et note que ce budget assainissement collectif sera assujéti à la TVA.

Création d'une commission mixte aux affaires sociales et suppression du budget CCAS

Depuis la loi NOTRe, le budget annexe du CCAS est désormais facultatif.

Le Conseil Municipal décide donc de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2024, et d'exercer directement cette compétence au sein du Conseil Municipal en séance spécifique ou en ouverture ou fin de séance à huis clos. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune,

Une Commission Mixte aux Affaires Sociales sera créée, composée de Mesdames PIERRARD Mylène, METENIER Jacqueline, DELBECQUE Marie-Claire, BILLAUT Charlotte, LEROY Marie, ROYER Dominique, CARREZ Sophie, et Messieurs CARU Thierry, AMIZET Philippe.

Régie de recettes

Une régie de recettes a été créée au 13 décembre 2021 pour encaisser les règlements des repas de la cantine, de la

garderie et de la location de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal décide de rajouter à cette régie les encaissements des ventes de concessions au cimetière et les dons à compter du 1er janvier 2025.

Dispositif «Auteurs Associés» 2025 (CICLIC)

Madame la Maire et Charlotte BILLAUT présentent le dispositif «Auteurs Associés» de CICLIC, financé par la Région Centre Val de Loire et par l'Etat qui a pour objectif de soutenir la création par des bourses de résidences destinées aux auteurs qui s'associent, sous forme de résidences-associations avec un lieu de la région Centre-Val de Loire, sur une période de 4 à 8 mois. Ce dispositif vise à permettre un projet d'écriture propre à l'auteur tout en favorisant une relation vivante des habitants à la création littéraire.

Mme Alexandra KOWALSKI a présenté à la commission culture du 10 décembre 2024, un projet associant Matthias LE BILAN, jeune auteur de bandes dessinées à la Commune d'Epineuil le Fleuriel. En échange d'une bourse de 2.000€ brut par mois, l'auteur rédige un projet personnel d'écriture et réalise des ateliers de médiation culturelle à l'intention de la Commune d'Epineuil le Fleuriel et ses partenaires.

Matthias LE BILAN serait associé à la commune d'Epineuil pour 6 mois et recevrait donc une bourse de 12.000€ brut de la part de CICLIC. Les frais inhérents aux ateliers de médiation (transport, hébergement, restauration, frais de fonctionnement et fourniture de matériel) seraient à la charge de la commune et financés grâce à une subvention de CICLIC de 600€ par mois soit 3.600€ pour 6 mois.

Les ateliers proposés par Matthias LE BIHAN sont des ateliers alliant écriture, arts plastiques, dessins et gravures et seront à destination des habitants d'Epineuil, des écoles, de la MARPA, l'Ecole d'Arts de Saint-Amand, le réseau des bibliothèques de Berry Grand Sud etc....

Les travaux réalisés pendant ces ateliers donneront lieu à une exposition finale.

Mme KOWALSKI a proposé de coordonner ce projet de façon bénévole au titre de la commission culture.

Ce projet permettrait à la Commune d'Epineuil-le-Fleuriel de rayonner au niveau de la culture sur le territoire du sud du Cher comme initié par la Maison Ecole du Grand Meaulnes et le maintien d'une vie culturelle au village.

La commission culture représentée par Mme BILLAUT, demande au Conseil d'entériner ce projet. Le Conseil Municipal accepte de déposer à CICLIC le dossier de

dispositif «Auteur Associé» avant le 8 janvier et demande à Mme KOWALSKI, membre de la commission culture, en collaboration avec la municipalité de coordonner ce projet.

Conseil municipal du 13 janvier 2025

Excusés: M. VAN DE WEIJGERT, Mme BILLAUT

Aménagement du Pont

La délibération prise en juillet 2024 autorisait la Maire à déposer un dossier de subvention DETR et Conseil Départemental pour des travaux d'aménagement du Pont enjambant la Queugne rue Alain Fournier, pour un montant de 12 329 € HT soit 14 794,80 € TTC.

Le plan de financement proposé était le suivant:

Amendes de police: 4 739,42€
DETR: subvention de 30 %: 3 698,70€
Fonds propres: 3 890,88€

Le Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police a déjà versé la subvention soit 4 739,42€. Pour la DETR, elle n'a pas été prise en compte par les services de l'Etat en 2024 mais peut être reporté sur 2025.

Le Conseil donne accord pour déposer un dossier DETR 2025.

Travaux à la cantine scolaire

Suite au rapport d'inspection sanitaire en date du 17/06/2025, il est nécessaire de réaliser des travaux de mises aux normes à la cantine. Ces travaux sont estimés à 16 283,95€ HT.

Le Conseil Municipal valide le plan de financement suivant:

DETR: subvention de 50 %: 8 141,98 €
Fonds de concours CDC: 4 000,00 €
Fonds propres: 4 141,98€

Demandes de travaux de nouveaux branchements assainissement

Le Conseil Municipal, aux vues des demandes de travaux pour réaliser des raccordements au réseau collectif des eaux usées, décide que la commune exécutera les travaux sur la voie publique pour le branchement au réseau collectif d'assainissement des nouveaux immeubles situés dans le périmètre du schéma directeur d'assainissement.

La commune se fera rembourser en partie les travaux par les propriétaires des nouveaux immeubles à hauteur du montant des factures des travaux moins 1 500€. Cela

s'ajoute à la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) de 500€ pour tout nouveau branchement., votée en avril 2022.

Entretien Route de la perche

La réunion du 29/11/2024 avec les riverains de la Route de la Perche a mis en lumière le mauvais état des accotements. Un devis a été demandé à l'entreprise TALON, pour un montant de 4 345€ HT (5 214€ TTC) pour araser les accotements. Ce devis est accepté par le Conseil Municipal.

Convention assainissement

Le Conseil Municipal accepte de renouveler la convention d'Assistance technique Départementale (ATD) pour l'assainissement collectif de notre commune à compter du 1er janvier 2025. Elle expirera le 31 décembre de la quatrième année suivante celle de sa prise d'effet.

La Convention détermine le contenu, les modalités et la rémunération ainsi que l'obligation de chacune des parties au titre de la mise à disposition de l'Assistance technique Départementale.

Questions diverses

Pêche: Des cartes de pêche seront distribuées par la société de Pêche de Meaulne à tous les élèves de l'école d'Epineuil.

Conseil municipal du 10 février 2025

Centrale agrivoltaïque de la Bouchatte

La Société RWE a présenté le projet de centrale agrivoltaïque à La Bouchatte. Le Conseil Municipal demande des photomontages pour étudier l'impact visuel des panneaux sur le paysage. Le Conseil ne souhaite signer aucune convention d'utilisation du chemin communal avant la réception et étude des photomontages.

Tarifs concessions et columbarium au cimetière d'Epineuil

Les tarifs des concessions sont inchangés depuis janvier 2022:

- Concession cimetière 30 ans: 100 € par emplacement
- Concession cimetière 50 ans: 150 € par emplacement
- Concession cimetière 99 ans: 300 € par emplacement
- Concession columbarium 15 ans: 250 €
- Concession columbarium 30 ans: 400 €
- Concession columbarium 50 ans: 600 €

La dissolution du CCAS a été actée par le conseil municipal en date du 16 décembre 2024. A compter du 1er janvier

2025, le conseil décide de maintenir ces tarifs et d'encaisser la totalité des ventes sur le budget communal.

Cadeaux nouveaux nés

La dissolution du CCAS étant effective au 1er janvier 2025, le conseil municipal décide d'offrir aux nouveaux nés un bon d'achat de 50€ euros sur le budget communal à prendre dans une pharmacie pour l'hygiène et l'alimentation de l'enfant.

Fonds de Solidarité pour le Logement

La dissolution du CCAS étant effective au 1er janvier 2025, le conseil municipal décide de reprendre sur le budget communal la participation au FSL à hauteur de 300€ par an qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone, en direction des personnes défavorisées ainsi que la convention signée en décembre 2021 par le CCAS.

Etude diagnostique du système d'assainissement

La Commune s'est lancée dans la réalisation d'une étude diagnostique d'assainissement car celle-ci est réglementaire (elle doit être réalisée tous les 10 ans) et est aussi nécessaire à la Communauté de Communes Berry Grand Sud dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif prévu le 1er janvier 2026.

La Commune s'est attachée les services de Cher Ingénierie de Territoire (mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour l'accompagner dans le choix du prestataire et dans le suivi de l'exécution de la prestation.

Le 13 janvier 2025, le représentant de CIT a précisé que la Commune a reçu quatre offres qui ont été analysées. Cette analyse fait ressortir l'offre de la société INFRALIM pour un montant total de 30 520 € HT soit 36 624 € TTC (tranche ferme + tranches optionnelles).

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre d'INFRALIM (tranche ferme + tranches optionnelles) pour l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif de la Commune.

A cet effet, le conseil municipal décide de solliciter auprès de l'Agence de l'eau une subvention de 16 878,40€ HT soit 50% du coût de l'étude et auprès du Conseil Départemental du Cher, une subvention de 6 104,00€ HT soit 20% du coût de l'étude (hors prestations AMO-CIT18).

Travaux du Pont de la Oueugne sur la RD64

Le CGR18 a autorisé les travaux avec des prescriptions, le Conseil Municipal confirme le choix de l'entreprise COLAS

pour la réalisation des travaux. Le devis s'élève à 12 329,00€ HT soit 14 794,80 € TTC.

Compte rendu de la commission culture

Charlotte BILLAUT fait part de la dernière réunion de la Commission Culture avec Berry Fabrique. Berry Fabrique est un dispositif porté par la F.O.L. Ligue de l'enseignement du Cher.

La Fabrique à initiatives Berry Fabrique propose, dans le cadre du devenir de la Maison Ecole du Grand Meaulnes, de travailler avec la Commission Culture pour :

- Comprendre l'écosystème : le territoire, les parties prenantes, les locaux
- Travailler sur l'animation territoriale et le développement local
- Recenser les besoins du territoire afin de définir une stratégie lisible : entretiens avec de nouvelles parties prenantes (publiques, associatives, privées), benchmark, ateliers,
- En déduire les actions et les projets
- Construire collectivement la gouvernance et le modèle économique du site de la Maison Ecole du grand Meaulnes.

Une note d'intention a été signée par Charlotte Billaut, pour un accompagnement de la commission culture par Berry Fabrique. Une réunion publique sous forme d'atelier participatif sera organisée le 14 mars 2025.

Conseil municipal du 10 mars 2025

Excusés: M. FAXEL, M. VAN DE WEIJGERT, M. CARU

Vote du Compte Financier Unique (CFU) de la Commune

Le Conseil Municipal approuve le CFU ci-dessous:

Fonctionnement (budget 744 206€):
Recettes réalisées 2024: 492.320,01€
Dépenses réalisées 2024: 415 391,29€
Résultats année 2024: +76 928,72€
Résultats antérieurs reportés: +255 049,92€
Excédent à fin 2024: +331 978,64€

Investissement (budget 408 914€):
Recettes réalisées 2024: 69 117,81€
Dépenses réalisées 2024: 118 059,27€
Résultats année 2024: -48 941,46€
Résultats antérieurs reportés: + 19 039,30€
Déficit à fin 2024: +29 902,16€

Bilan financier suite au vol du garage communal

A ce jour, la commune a racheté tout le matériel volé au garage en avril 2024. Notre assurance AXA a remboursé en 2024 la somme de 4 374,39€ en provision suite au matériel acheté par la Commune.

En 2025, la commune devrait retoucher la somme de 2454,36€.

Bilan de la garderie et de la Cantine

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs de la cantine et de la garderie jusqu'au 31 décembre 2025 soit:

Cantine:

- quotient familial < 1000 : 1 €
- quotient entre 1000 et 1799 : 2,90 €
- quotient > 1799 : 3,40 €

Garderie Périscolaire:

- 0.50€ la demi/heure
- Gratuité le matin entre 8h00 et 8h20.
- Gratuité le midi entre 12h00 et 13h20 pour les enfants inscrits au restaurant scolaire.

Etude des devis de rénovation de la cuisine de la cantine

Le Conseil Municipal décide de retenir les devis suivants:

- Pour le matériel de cuisine: Froid et Cuisine Professionnels pour un montant de 6 667€ HT
- Pour la hotte: Froid et Cuisine Professionnels pour un montant de 1 740€ HT
- Pour la modification des tuyaux de gaz, EURL CARRE pour un montant de 1 818€ HT
- Pour la moustiquaire: Verrerie du Centre pour un montant de 440,46€ HT

Soit un montant total de 10 665,46€ HT soit 12 743,55 TTC

Renouvellement de la location local commercial ancienne boulangerie

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement du bail dérogatoire pour une année à compter du 15 mars 2025, et dit que le loyer reste inchangé soit 200€ par mois avec 20€ de charges à imputer à M. REGABBI pour 1 an à compter du 15 mars 2025.

Le conseil décide également le renouvellement de la convention de mise à disposition pour la partie bar.

Questions diverses

Abri bus à la Bouchatte: Pour faire un point de ralliement pour les départs en randonnées, Mme STATUCKI demande si

Le toit de l'abri bus peut être réparé et les murs repeints, et demande l'installation d'un nouveau panneau d'affichage. Après discussion, les agents communaux répareront le toit, la commune financera la peinture et les membres de l'Association se chargeront de peindre l'abri bus. Par ailleurs, un nouveau panneau d'affichage sera acheté et posé par les agents communaux.

Présentation du diagnostic de l'église: L'architecte, Mme NIGUES est venue présenter son travail le 28 mars. Les prévisions pour la rénovation totale de l'église s'élèveraient à 1,9 millions d'euros.

La prochaine étape est de contacter la DRAC pour leur faire parvenir ce diagnostic.

Conseil municipal du 11 avril 2025

Excusés: M. FAXEL, M. VAN DE WEIJGERT, Mme LEROY

Vote du Compte Financier Unique CCAS 2024

Vu la délibération du 16 décembre 2024 supprimant le budget du CCAS au 31 décembre 2024 et repris dans le budget communal au 1er janvier 2025, le Conseil Municipal adopte le CFU suivant pour l'exercice 2024:

Fonctionnement (budget 3864€):

Recettes: 4 144,00€

Dépenses: 2 638,29€

Résultat 2024: +1 505,71€

Résultats antérieurs reportés: +1 870,79€

Excédent à fin 2024: + 3 376,50€

Affectation du Résultat de l'exercice 2024

Le Conseil Municipal approuve l'affectation suivante:

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024: +76 928,72€

Excédent CCAS à fin 2024: +3 376,50€

Excédent fonctionnement 2023: +255 049,92€

Soit un résultat à affecter: +335 355,14€

Résultat d'investissement :

Résultat de l'exercice 2024: -48 941,46€

Excédent d'investissement 2023: +19 039,30€

Soit un résultat déficitaire: -29 902,16€

Affectation des résultats :

Affectation à la section de fonctionnement: 305 452,98 €

Affectation à la section d'investissement: 29 902,16 €

Vote du Budget assainissement 2025

Suite à la délibération du 16 décembre 2024 créant un

budget annexe assainissement, le Conseil Municipal adopte le budget annexe assainissement ci-dessous:

Dépenses de fonctionnement: 26 423 €

Recettes de fonctionnement: 26 423 €

Dépenses d'investissement: 43 324 €

Recettes d'investissement: 43 324 €

Vote du Budget communal 2025

Le Conseil Municipal approuve le budget 2025 suivant:

Dépenses de fonctionnement: 796 892 €

Recettes de fonctionnement: 796 892 €

Dépenses d'investissement: 406 593 €

Recettes d'investissement: 406 593 €

Vote des subventions aux associations

Facilavie: 50€

Mouvement vie libre: 50€

Association Locale Aide Rurale Saulzais: 50€

Association Anciens Combattants: 100€

Club des Aînés: 100€

Association Parents d'Elèves: 100€ (+ 200€ pour la fête de Noël de l'école)

Association Partageux: 100€

Amicale Laïque: 100€

Sauvegarde du Patrimoine de la Bouchatte: 100€

Challenge Football Vallon: 100€

Fondation du Patrimoine: 55€

Carrosserie Mesnier: 100€

Amicale sapeurs-pompiers de Saulzais: 100€

Association les Bout'Choux de MAM Nature: 100€

Vote des taux de taxes communales

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes communales:

Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 12,82%

Taxe Foncière sur propriétés bâties : 32,91%

Taxe Foncière sur propriétés non bâties : 31,26%

Participation de la commune de Saint-Vitte aux frais de fonctionnement de l'école

Les coûts de fonctionnement de l'Ecole du Moulin s'élèvent en 2024 à 66 816€ pour 28 élèves, soit 2386€ par élève.

Un seul élève de Saint-Vitte a fréquenté l'école d'Epineuil le Fleuriel, il sera donc demandé à la Mairie de Saint-Vitte une participation financière de 2386€.

Entretien des bâtiments communaux

Madame la Maire donne lecture des devis demandés à 2 entreprises pour des travaux de restauration de l'école primaire ainsi que du préau du Musée Ecole.

Travaux sur le Préau:

Entreprise DESABRES: 1 615€ HT

Travaux Ecole Primaire (gouttière):

Entreprise DESABRES: 1 335,06€ HT

Entreprise SOULIER: 2 573,26€ HT

Le Conseil Municipal décide de retenir les devis de l'entreprise DESABRES.

Conseil municipal du 17 avril 2025

Excusés: M. FAXEL, M. VAN DE WEIJGERT

Convention de soutien aux auteurs associés en Région Centre-Val de Loire

CICLIC a validé le dossier et propose de valider la convention, qui a pour objet de préciser les conditions selon lesquelles CICLIC Centre-Val de Loire apportera son soutien aux bénéficiaires pour la résidence.

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention avec CICLIC. Il accepte de rembourser Monsieur LE BIHAN Matthias de ses frais de transport par train, son hébergement, sa restauration et l'achat de fourniture et matériel nécessaires aux ateliers dans le cadre de cette convention, ainsi que le défraiement des frais kilométriques de toute personne susceptible de le conduire dans le cadre de son contrat avec la commune.

Convention de mise à disposition des locaux relatifs au fonctionnement de la Maison Ecole du Grand Meaulnes

Le Conseil Municipal donne son accord sur les termes de la convention qui stipule:

- Que cette convention a pour but de déterminer les modalités de la mise à disposition de bâtiments communaux au bénéfice de l'occupant,
- Les obligations de l'occupant,
- La mise à disposition des locaux avec l'engagement des occupants à entretenir les locaux, les mobiliers, le matériel,
- La prise en charge par l'occupant de tout abonnement téléphonique et internet
- La prise en charge par la Commune des factures

d'électricité, de chauffage, d'eau ainsi que les taxes d'ordures ménagères et foncières.

- La mise à disposition des bâtiments est à titre gratuit
- Priorité d'utilisation des locaux par la Municipalité
- Occupation des locaux possible par d'autres associations
- La durée de la convention à titre précaire, du 7 mars 2025 au 31 décembre 2025
- La résiliation et la caducité de la convention

Conseil municipal du 13 mai 2025

Excusés: M. FAXEL, M. CARU

Projet agrivoltaïque de la Société SOLVEO Energie

La société SOLVEO présente le projet d'un parc agrivoltaïque d'environ 30 hectares sur l'exploitation du GAEC des Turlons.

Le projet est conçu pour:

- Eviter l'assèchement des sols trop vite par l'ombre des panneaux photovoltaïques
- Maintenir l'exploitation en bio et garder l'exploitation familiale
- Augmenter la race Aubrac
- Protection des sols
- Renouvellement du matériel agricole
- Pérenniser l'exploitation avec un salaire fixe.

Le projet est une ombrière d'élevage qui permettra une meilleure ressource fourragère, une amélioration du bien-être animal et une protection pour les animaux lors des changements climatiques.

Les rangées de panneaux seront espacées de 12 mètres avec une hauteur de panneaux à l'axe de 2,50 mètres. Un panneau fera 4 mètres de long (2 mètres de chaque côté du poteau). Normalement les pieux seront enfoncés dans le sol sans béton pour préserver les terres agricoles. Le raccordement est prévu sur le poste de Vallon en Sully.

Il faudra environ 4 ans pour monter le projet. L'énergie sera revendue entièrement à ENEDIS. Les panneaux ont une durée d'exploitation de 40 ans et sont changés environ tous les 25 ans. Le recyclage sera effectué en France.

La société SOLVEO demande une lettre d'intention concernant le projet. Le conseil Municipal décide de ne pas faire d'objection ni d'approbation de principe à ce stade du projet. Un courrier leur sera fait dans ce sens.

Questions diverses

Bâtiment mairie: Un devis a été demandé à Monsieur DESABRES, pour la réfection de la toiture ainsi que la consolidation du plancher de la Mairie.

SCOT: Madame la Maire rappelle l'enquête publique du 15/05 au 17/06/2025 concernant le SCOT (le schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire, de projet ou bassin de vie (périmètre intercommunal ou au-delà), détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire).

Chemin de randonnée à la Bouchatte: le conseil souhaite ne pas adhérer à la FFR pour le petit circuit de randonnée de la Bouchatte pour être en adéquation avec nos autres chemins de randonnées. La commune prendra à charge la signalétique. Le circuit sera référencé sur Intramuros et par la CDC Berry Grand Sud.

BIODIVERSITÉ

L'Inventaire de la Biodiversité Communale est terminé. Une présentation aux habitants au eu lieu le 15 mai 2025 à la salle des fêtes.

Vous pouvez télécharger le rapport complet sur le site web epineuil.fr.

Pour prolonger ces actions en faveur de la biodiversité, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'association «Suivez la Huppe».

Cette association fondée par les communes de Touchay, Marçais, La Celle et Saint-Vitte a pour objet de proposer un cadre commun de promotion et de valorisation du patrimoine de ses membres essentiellement le patrimoine naturel dans leur Inventaire de la Biodiversité Communale (IBC) et de manière complémentaire leur patrimoine paysager, culturel et bâti.

Deux actions accessibles aux habitants sont également proposées. La restauration des mares est proposée par Nature18, n'hésitez pas à les contacter au 02 48 70 76 26 si vous êtes intéressés.

L'action "Si on Plantait" proposée par le Pays Berry-Saint-Amandois permet d'obtenir des aides pour la plantation d'arbres, de vergers et de haies. Renseignements au 02 48 96 16 82.

LES ÉCOLES QUI CHANTENT

Le 24 juin, les enfants de l'école du Moulin et les aînés ont partagé un moment convivial à l'occasion du concert des Écoles qui chantent.



Ce fut aussi l'occasion de remercier la maîtresse de la classe des grands qui quitte notre école à la fin de cette année scolaire. Les traditionnels livres ont été remis aux élèves de CM2 partant en soixième l'année prochaine.

REPAS DES SENIORS

Le 11 janvier les séniors étaient invités pour le traditionnel repas de début d'année.



PROJET DE TIERS-LIEU

En ce début d'année 2025, la Commission Culture de la commune d'Epineuil le Fleuriel s'est intéressée à l'avenir du bâtiment d'accueil de la Maison-Ecole du Grand Meaulnes. Elle s'est rapprochée de la fabrique à initiative "Berry Fabrique" pour définir collectivement un nouveau projet pour ce bâtiment, respectueux de notre patrimoine littéraire mais aussi ouvert à tous.

Dans le cadre de ce processus, une séance d'idéation avec les habitants d'Epineuil s'est tenue le 14 mars. Le 7 mai, une trentaine de personnes étaient réunies à la Maison Ecole pour étudier les conclusions de cette étude.

5 scénarios inspirés de la séance du 14 mars ont été présentés pour le futur tiers-lieu :

- Un tiers-lieu culturel et social
- Le centre des savoirs et savoir-faire
- La maison rurale multi-services
- Un pôle patrimonial et créatif
- Un tiers-lieu orienté vers le tourisme culturel

Suite à cette présentation, les membres présents ont exprimé leur préférence à la majorité des suffrages pour le scénario 1 «Tiers-lieu culturel et social».

Ce concept inclut les éléments suivants:

- Un café associatif à thèmes variables selon les semaines
- Un espace boutique avec vente de billets pour le Musée Ecole du Grand Meaulnes
- Un coin dédié aux producteurs locaux
- Un espace mis à disposition des associations locales
- Un espace intergénérationnel
- Une salle d'exposition et de conférence.

Les prochaines étapes:

- Définir le nom et l'identité visuelle du tiers-lieu
- Organiser des activités bénévoles
- Répartir des rôles et responsabilités
- Évaluer le nombre de bénévoles à mobiliser
- Déterminer des horaires d'ouverture
- Sélectionner des food-trucks à solliciter

Les modalités d'intégration ponctuelle des idées issues des autres scénarios.

La Commission Culture actuelle sera remaniée pour intégrer des représentants de chaque association épineuilloise puis ce sera ce groupe qui continuera les démarches de construction du projet accompagné par Berry Fabrique.

INSTALLEZ INTRAMUROS !

Le Courrier Epineuillois ne sort que deux fois par an... Pour rester informé des évènements se déroulant dans notre commune et notre communauté de communes, vous pouvez installer Intramuros, notre application smartphone, en suivant ce QR Code ou en cherchant "Intramuros" dans votre App Store favori !



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)

L'année scolaire 2024-2025 est terminée ! Cette année scolaire a été marquée par les différentes manifestations organisées par l'APE afin de financer les diverses sorties scolaires, repas de Noël, gâteaux d'anniversaire, goûter de carnaval et Ecoles qui chantent, ainsi que les financements des abonnements à plusieurs magazines et livres.

Les enfants ont pu ainsi visiter le domaine de la Ganne, le MuPop et revenir en train sans qu'aucune participation financière ne soit demandée aux parents. Afin de récolter des fonds, les parents se sont mobilisés pour une tombola, la vente de sapins, la vente de Madeleine bijoux, le vide jardin et plus récemment la photo de classe.

Afin d'organiser de nouvelles manifestations l'an prochain, toute aide est la bienvenue.

Nous remercions les aînés pour leurs participations au carnaval et aux Ecoles qui chantent. Nous remercions la municipalité pour le prêt de matériel ainsi que leur participation au frais de transport lors des sorties scolaires.

Nous remercions aussi les enseignants pour leurs participations à la fabrication des différents objets pour alimenter les stands lors du repas de Noël et du vide jardin . Et un grand merci à Sophie pour son investissement tout au long de l'année.

Quelques photos de la sortie à Montluçon.



PARTAJEUX

Voici venir le deuxième été de l'association Partajeux.

Nous aimons jouer et avons plaisir à faire découvrir de nouveaux jeux lors de soirées conviviales.

Ce semestre nous avons organisé des soirées publiques à la salle des fêtes et participé aux diverses manifestations municipales. Depuis deux mois, une fois par semaine, nous animons un atelier jeux avec la classe des grands de l'école d'Epineuil, c'est l'occasion pour les enfants de découvrir des jeux comme Azul, Pikomino, Kingdomino, Lost Seas...

Le prochain rendez-vous est le samedi 9 août à partir de 19h dans le Bourg d'Epineuil pour une NUIT du JEU où « tous les jeux seront permis ». Il sera possible de se restaurer au food truck d'Anaïs et de se désaltérer à la Bar'ouette de Jean-Lou.

Si vous aimez jouer régulièrement, vous pouvez devenir adhérent de l'association Partajeux pour 10€ l'année. Le club jeux se retrouve tous les quinze jours dans la salle de l'ancienne boulangerie à partir de 20h.

En conclusion, jouer c'est bon pour le bien-être, pour le lien social, c'est aussi un excellent antidote contre le stress, c'est bon pour les neurones et, surtout, cela permet de passer d'agréables moments.



AMICALE LAÏQUE

L'amicale laïque et la MEGM proposent une lecture gourmande et musicale au jardin les jeudis 24 juillet et 7 août.
 Tarif 12€, réservation au 06 20 02 51 01.

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE LA BOUCHATTE

Voici quelques photos illustrant des événements importants portés par notre association et des habitantes et habitants bénévoles des 3 hameaux (La Bouchatte, Les Raies, Piaujean) qui nous soutiennent.



Nous sommes heureux de pouvoir participer à renforcer le lien social entre nous tous, les communes avoisinantes et les associations du Boischaud Sud. Nous sommes heureux de pouvoir être des acteurs engagés dans la sauvegarde et la valorisation de notre richesse patrimoniale locale et territoriale. Nous continuons nos actions en respectant les engagements que nous avons formulés lors de la création de notre association.

Nous participons et répondons à l'appel de toutes actions permettant une redynamisation de notre bassin de vie, un renforcement du tissu associatif du boischaud Sud mais aussi la mise en pratique d'un dialogue constructif solidaire en cohérence avec nos principes fondateurs.

Bien cordialement,

Isabelle Statucki
 Présidente de l'Association en faveur de la sauvegarde du patrimoine naturel rural et culturel du hameau de la Bouchatte (Cher) et de ses environs

CLUB GÉNÉRATIONS MOUVEMENT (AÎNÉS RURAUX)

Rendez-vous le Jeudi 28 Août pour un pique-nique à La Perche !

Inscription: Nadine 06.63.91.23.52

Le club vous propose également de rejoindre les ateliers Pharmacie de Victorine.



4 Ateliers

La PHARMACIE de VICTORINE
 de 14h30 à 16h30 les :
 Mardi 16 septembre 2025
 Mardi 23 septembre 2025
 Mardi 30 septembre 2025
 Mardi 7 octobre 2025

Salle des fêtes
 18360 Épineuil-le-Fleuriel

Victorine vous invite à 4 ateliers PHARMACIE animés par des pharmaciens et des infirmières

Au programme

- 1-Victorine et ses médicaments
- 2-Evaluation de la douleur et automédication
- 3-Les usages de la e-santé
- 4-Victorine garde le moral et part en voyage !

Inscription obligatoire
 Auprès de Mme DELBECQUE
 3- les raies- Épineuil-le-Fleuriel
 Tél : 06 26 57 19 13

Victorine est en retraite et souhaite conserver son autonomie à domicile. Pour cela il est essentiel de bien comprendre ses prescriptions. Victorine propose de vous transmettre « ses bons conseils », pour ensuite les communiquer à vos amis, voisins, membres de votre famille....



MAISON-ÉCOLE DU GRAND MEAULNES

Le 5 avril 2025, l'association Maison Ecole du Grand Meaulnes a rouvert le musée-école d'Epineuil au public. Grâce à une forte équipe de guides formés par Mme Andrée Lullier, co-fondatrice du musée, et grâce à l'implication de nouveaux et d'anciens membres motivés, la MEGM fonctionne désormais entièrement en bénévole. L'équipe assure des horaires d'ouverture extensifs pendant les vacances scolaires (bien qu'après-midi seulement), et a finalement reçu autant de visiteurs entre le 5 avril et le 11 mai qu'en 2024 pendant la même période. Nous espérons réitérer l'expérience à partir du 5 juillet pour les vacances d'été. Hors-vacances scolaires, le musée est ouvert le week-end seulement.

En partenariat avec l'Ecole du Moulin, la MEGM organise une série d'ateliers créatifs pour les enfants d'Epineuil avec l'auteur Matthias Le Bihan, actuellement en résidence artistique au village (programme CiClic). Les enfants explorent les techniques artisanales du livre (fabrication de papier, gravure, estampe), et se familiarisent avec des outils pour s'exprimer, créer et raconter des histoires. Les ateliers du Moulin s'inscrivent dans un programme large de partenariats avec les communes voisines (dont Saint Amand, Meaulne, Saulzais, Culan) et leurs organismes sociaux-culturels.

En quelques semaines, la MEGM a accueilli près de 900 visiteurs et participants aux événements—dont environ 200 enfants des écoles. On se souviendra en particulier du succès populaire de la Nuit des Musées à la chandelle et en costume, impulsées par Charlotte Billaut et Marie-Hélène Amizet; de l'exposition de photos de jeunes en situation de handicap Cher(s) Sportifs avec l'association PEP18; et des randonnées commentées sur l'histoire de la flore et du paysage Berrichon par Michel Leroy. Le 28 juin, une balade familiale à ânes et carriole a célébré le canal et les liens entre Epineuil et Vallon, notre bassin de vie entre Cher et Allier. Enfin, le 5 juillet, nous avons fêté l'arrivée de l'été avec les habitants d'Epineuil à travers le vernissage de l'exposition des travaux d'ateliers de Matthias Le Bihan.

En juillet et août, la MEGM continue d'étoffer et diversifier sa programmation saisonnière (ateliers d'écriture, rentrée littéraire) tout en consolidant les classiques appréciés des visiteurs ("dictée", écriture au porte plume, lecture-dégustation). Le calendrier est en ligne ici <https://www.le-grand-meaulnes.fr/evenements/> et ici:

Public ou bénévoles, nous comptons sur vous. Rejoignez-nous nombreux!
Alexandra Kowalski, Présidente de la Maison-Ecole du Grand Meaulnes

LA BAR'OUETTE

Jean-Lou et Anaïs ont pris leurs quartiers d'été à la Queugne pour les mois de juillet et août (17/07, 31/07 et 28/08).
Au programme des festivités: concert de Coolgroove le 31/07, et karaoké le 28/08.

Pas de Bar'ouette le 14/08, remplacée par le samedi 09/08 dans le Bourg en partenariat avec Partajeux pour la Nuit du Jeu !

